

Compte rendu de la séance du 23 juin 2023

Secrétaire(s) de la séance: Yvette DAL-PRA

Ordre du jour:

- Compte administratif Eau et Assainissement 2022
- Affectation du résultat Eau et Assainissement 2022
- Décision Modificative Eau et Assainissement
- Subvention déneigement
- Validation des travaux de voirie
- Demande de subvention travaux voirie
- Mise en place d'un colubarium dans le cimetière
- Demande de subvention columbarium
- Travaux aménagement des places dans le Village
- Demande de subvention aménagement des places
- Diagnostique sur le réseau d'eau potable
- Demande de régularisation de voirie
- Souscription emprunt pour le financement des travaux
- Questions diverses

Présents

ALLIX Dominique, CHAZALON Jean, DAL-PRA Yvette, LEVEQUE Martine, VALENTIN Fabrice, VIAL Elise

Délibérations du conseil:

Compte administratif - Eau et Assainissement - Annule et remplace (2023 DE 12)

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif a été voté lors de la séance du 22 avril 2023 mais qu'une erreur s'est glissée lors du report du déficit de 2021.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DAL-PRA Yvette, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par ALLIX Dominique après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		39 659.76	2 611.62		2 611.92	39 659.76
Opérations exercice	17 933.62	19 208.92	23 143.43	25 263.25	41 077.05	44 472.17
Total	17 933.62	58 868.68	25 755.05	25 263.25	43 688.97	84 131.93
Résultat de clôture		40 935.06	491.80			40 443.26
Restes à						

réaliser						
Total cumulé		40 935.06	491.80			40 443.26
Résultat définitif		40 935.06	491.80			40 443.26

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ARésultat du vote : Adoptée

Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Affectation du résultat - Eau et Assainissement - Annule et remplace (2023 DE 13)

Monsieur le Maire rappelle que l'affectation du résultat a été votée lors de la séance du 22 avril 2023 mais qu'une erreur s'est glissée lors du report du déficit de 2021.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ALLIX Dominique

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de - 491.80 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-2 611.62
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 119.82
Résultat cumulé au 31/12/2022	- 491.80
A. EXCEDENT AU 31/12/2022	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B. DEFICIT AU 31/12/2022	- 491.80
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 491.80

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Décision Modificative N° 1 - Eau et Assainissement (2023 DE 14)

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au vote des délibérations 2023_DE_12 et 2023_DE_13, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté	-0.30	
617	Etudes et recherches	0.30	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Demande de subvention déneigement (2023 DE 15)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les mesures mises en place par le Conseil Départemental de l'Ardèche concernant l'aide départementale pour le déneigement. Celle-ci représente 50 % des frais de déneigement avec un maximum de 1500 euros par km de voirie communale (en cas d'hiver très difficile, une aide complémentaire pouvant être accordée). Le Maire informe le Conseil Municipal que le déneigement pour l'hiver 2022-2023 représente un montant de 16 262.40 euros.

Le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ardèche selon le règlement initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de solliciter le Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'aide aux communes en matière de déneigement en application du règlement mis en place à l'automne 2013,
- Décide de demander la procédure exceptionnelle du conseil départemental de l'Ardèche,
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Demande de subvention voirie - Pacte routier (2023 DE 16)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les mesures mises en place par le Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre de la mesure « Pacte Routier - Atout Ruralité Communes ».

Celles-ci représentent 40% maximum des travaux avec un plafond de subvention de 20 000.00 €.

Le Maire informe le conseil municipal que le montant des travaux de voirie 2023 est de 26 804 € H.T.

Le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ardèche selon le règlement d'aide 2023 du pacte routier soit 10 721.60 € pour un taux de 40 % de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de solliciter le Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'aide aux communes en matière de travaux de voirie en application du règlement.
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Demande de subvention columbarium (2023 DE 17)

Monsieur le Maire rappelle que depuis la construction du nouveau cimetière, il avait été projeté la mise en place d'un columbarium afin de répondre à la demande des concitoyens.

Le Maire présente les deux devis reçus.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les mesures mises en place par le Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre de la mesure « Investissement Local - Atout Ruralité Communes ».

Celles-ci représentent 40% maximum des travaux avec un plafond de subvention de 200 000.00 €.

Le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ardèche selon le règlement d'aide 2023 de l'investissement local soit 40 % de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Retient le devis émis par la société Granit et Marbre de l'Emblavez pour un montant de 4483.33 € H.T.,
- Décide de solliciter le Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'aide aux communes en matière d'investissement local en application du règlement pour un montant de 1793.33 €.
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Diagnostic sur le réseau d'eau potable (2023 DE 18)

Monsieur le Maire rappelle que la loi invite les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement à une gestion patrimoniale des réseaux, en vue notamment de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution

La société Véolia propose un service de recherche de fuite par corrélation et gaz traceur.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du raccordement des deux parcelles B524 et B525, il serait judicieux de faire cette recherche de fuites éventuelles, d'autant plus que lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par ce décret, un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le principe de recherches d'éventuelles fuites d'eau sur le réseau d'eau potable,
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Demande de régularisation de voirie par échange de terrain (2023 DE 19)

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. Marcel Chasson de procéder à un échange de terrain afin de régulariser l'empreinte de la voie communale N° 1.

Compte tenu des nouvelles dispositions législatives issues de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, autorisant l'échange de terrain d'emprise d'un chemin rural qui sont codifiées à l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la situation du chemin rural concerné, figurant en section D du plan cadastral, qui permet de relier à d'autres voies publiques de Lachamp-Raphaël vers la commune de Sagnes et Goudoulet et vers un chemin rural aboutissant à la RD n° 122,

Considérant les intérêts de la commune et son développement rural,

Il vous est demandé de vous prononcer sur la possibilité de réaliser un échange aux conditions de la loi afin de conserver la continuité de ce chemin rural.

Vu l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de proposer et d'organiser un échange de terrain aux conditions de la loi, afin de garantir la continuité du chemin rural, sans réduction de largeur et permettant au minimum le passage d'un tracteur avec broyeur ;
- que le terrain cédé à la commune soit dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural ;
- que les frais seront à la charge de M. Chasson ;
- d'autoriser le maire à réaliser le dossier et la procédure, à signer les documents nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Souscription d'un emprunt (2023 DE 20)

Délibération annulée

Souscription d'un emprunt (2023 DE 21)

Monsieur le maire expose que pour financer les divers travaux programmés cette année, il serait judicieux de souscrire un nouvel emprunt. Il propose de solliciter un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche.

Montant : 60 000 €

Durée : 8 ans

Taux : 4.42 %

Date de début d'amortissement : Septembre 2023

Date de première échéance : Septembre 2024 (remboursement annuel)

Frais de dossier : 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de souscrire un emprunt auprès de Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 60 000 €

Durée : 8 ans

Taux : 4.42 %

Mise à disposition des fonds : versement des fonds en un ou plusieurs tirages au plus tard le 25/09/2023

Départ en amortissement : La date de départ en amortissement est fixée le jour du versement intégral des fonds

Base de calcul des intérêts : 30/360

Paiement des échéances à terme échu

Frais de dossier : 200 €

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0